

**DCM\_2025\_03\_15**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**Mairie d'AVIGNON**

**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 26 JUIN 2025**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUEAU, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD  
Mme Frédérique CORCORAL par Mme Cécile HELLE  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Laurence ABEL RODET  
Mme Kamila BOUHASSANE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025**

## **15**

### **FINANCES : Budget Locations Commerciales - Décision Modificative N°1 de 2025**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Le Conseil Municipal doit se prononcer, comme pour le Budget Principal, sur la Décision Modificative du budget annexe des locations commerciales.

#### **DECISION MODIFICATIVE**

La décision modificative (DM) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent.

Il est également un budget d'ajustement. Lors de l'élaboration du budget primitif (BP), la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions du BP et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

#### **BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS COMMERCIALES**

**En section de fonctionnement**, Il est proposé d'inscrire :

- En **recettes (80 905,32 €)** : il est proposé d'inscrire la somme de 366 038,72 € correspondant au résultat de fonctionnement reporté. Compte tenu du résultat dégagé l'an dernier, une réduction de 400 000 € de la subvention d'équilibre du budget principal est proposée. Enfin une réévaluation des recettes attendues est envisagée, à hauteur de 144 866,66 €.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- En **dépenses (80 905,32 €)** : Il est proposé principalement une augmentation de + 17 400 € correspondant aux prestations de services dont la dératisation ou encore l'enlèvement et traitement des déchets, de 15 000 € en dépenses d'eau et d'assainissement, 16 042 € de dotations aux amortissements, puis 10 570 € en frais de nettoyage des locaux.

**En section d'investissement**, Il est proposé d'inscrire :

- En **recettes**, la somme de **117 467,48 €** correspond au solde d'exécution, chapitre 001 pour 101 425,48 € et aux opérations d'ordre (chapitre 040) relatives aux amortissements pour 16 042 €.

Ces propositions sont retracées en annexe 4.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu les instructions budgétaires et comptables M4.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2025, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Locations Commerciales la somme de 198 372,80 € en recettes et de 80 905,32 € en dépenses ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOpte**

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGALT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Marie-Anne BERTRAND

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025**  
**ACTE PUBLIE LE 03/07/2025**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :